

Légende

Nom du rapport	Consommation des clients du GRD, par type de client
Niveau d'agrégation	Le dataset contient des information agrégées par Energie (Electricité/gaz), Secteur géographique, et Type de client du GRD (Protégé fédéral, Protégé régional, Autre(fournisseur X))
Année de consommation	Année concernée
Scope	Reporting de tous les points d'accès avec une connexion qui était contractuellement active au dernier jour du trimestre de consommation concerné.
Energie	Electricité
Fréquence	Trimestrielle
Injection / Prélèvement	Prélèvement (Consommation)
	i Consommation : Quantité consommée d'une énergie (gaz naturel ou électricité) mesurée par un appareil dans une installation intérieure. L'électricité ou le gaz naturel peuvent être prélevés et / ou injectés sur le réseau de distribution par un point d'accès. Le prélèvement est l'achat d'électricité et / ou de gaz naturel auprès du réseau de distribution. L'injection est le surplus d'énergie produit par l'utilisateur du réseau qui n'est pas consommé pour son propre usage, mais qui est réinjecté dans le réseau de distribution.
Secteur géographique	Les secteurs géographiques correspondent aux territoires des anciennes intercommunales avant fusion. Il s'agit de subdivisions territoriales d'ORES Assets regroupant certains associés (communes affiliées et les intercommunales de financement associées) par zone géographique. Le lien ci-dessous reprend les communes affiliées à chaque secteur. i https://www.oresassets.be/fr/territoires-d-activites-et-secteurs
Localité	Une localité est une entité territoriale de taille indéterminée ou non, généralement habitée. Une commune correspondant généralement à une ville avec des villages environnants, à plusieurs villages ou à un village important entouré de hameaux. La localité est le nom donné à ces subdivisions communales.
Nombre de points d'accès	Le point du réseau de distribution où l'électricité ou le gaz est prélevé ou injecté et identifié par un EAN unique.
EAN	European Article Numbering. Code unique d'identification d'un point d'accès (point de fourniture). Ce code est communiqué au client concerné par le GRD.
Consommation (MWh)	Valeur calculée de la consommation liée au volume d'énergie prélevée, puis réduite à l'année civile / au mois civil. Ces consommations approximatives sont calculées mensuellement. MWh : Symbole de mégawatt-heure, unité de mesure de l'énergie, qui correspond à la puissance d'un mégawatt actif pendant une heure.
Type de client	Afin d'aider les personnes dont la situation financière ou sociale est précaire, le législateur a prévu l'octroi d'un statut de protection. Ainsi, tout client – ou cohabitant ou enfant vivant sous le même toit – qui remplit les critères définis par le Fédéral (client protégé fédéral) ou par la Région wallonne (client protégé régional) bénéficie du statut de client protégé et de mesures de protection, dont notamment le tarif social. Catégorie "Autre (Fournisseur X)" : Dans certaines situations prévues par la législation régionale, ORES alimente temporairement des clients non protégés. C'est par exemple le cas si nous ne parvenons pas à placer un compteur à budget chez un client non protégé dans le délai de 40 jours imposé. Dès placement du compteur, le client « retourne » chez son fournisseur commercial. Toutes les consommations prélevées durant cette période sont facturées au tarif maximal approuvé par la CREG. i Voir les différentes "catégories de clients protégés" - CWaPE